



Supplément au n° 121 - Novembre 2012

PERSPECTIVES

éducation formation

Congrès extraordinaire
de la CGT Educ'action
Montreuil, du 23 au 25 janvier 2013

Le 49^e congrès de la CGT a engagé une réflexion sur l'évolution de l'outil syndical. C'est dans ce cadre que nous l'interrogeons notre syndicalisme, son évolution et le rôle de ses structures.

Le congrès de Guidel a pris la décision de réunir un congrès extraordinaire à mi-mandat sur l'évolution des structures. Il s'agissait alors de prendre le temps pour mener des débats sur des sujets difficiles, malheureusement trop souvent éloignés des préoccupations immédiates de la plupart de nos syndiqués ; celles-ci n'en demeurent pas moins essentielles pour l'avenir du syndicalisme CGT à l'Éducation nationale et dans la Fonction publique.

Aujourd'hui, les salariés de l'Éducation subissent les mêmes contraintes que ceux des autres secteurs professionnels. La réorganisation de l'État, les lois de décentralisation entraînent des transferts de personnels qui bousculent les champs de syndicalisation à l'intérieur de la CGT.

Les enjeux autour du service public d'éducation dépassent largement le strict cadre d'une réponse professionnelle. Il s'agit d'enjeux de société qui supposent, sur le plan du syndicalisme, l'attachement à un projet qui dépasse tout corporatisme.

Le syndicalisme interprofessionnel permet de porter des revendications communes de salariés de catégories et de secteurs d'activité différents dans un cadre démocratique.

Nous devons trouver les outils qui nous permettront d'avancer sur les convergences revendicatives et d'action avec les personnels de l'enseignement privé sous contrat et les personnels décentralisés travaillant dans des écoles et établissements scolaires.

Le CNU de janvier 2012 a balisé précisément les différentes étapes du processus qui doit permettre aux syndicats départementaux de mener les débats de préparation du congrès extraordinaire au plus près des syndiqués. Le CNU a donné la responsabilité à la commission exécutive de mettre en place des groupes de travail pour rédiger des textes permettant aux syndicats départementaux de faire des choix clairs en termes d'évolution des structures au congrès extraordinaire sur le champ fédéral, sur le champ confédéral et sur le rapprochement avec la CGT enseignement privé.

Les textes présentés posent des choix différents qui s'excluent mutuellement et sont donc alternatifs. Ils doivent permettre aux syndicats départementaux de se prononcer et mettre ainsi en œuvre la décision que nous avons prise collectivement au congrès de Guidel.

La volonté de faire aboutir ces débats difficiles, qui traversent notre organisation depuis des dizaines d'années, nous a conduits à mettre en place cette procédure exceptionnelle et complexe.

Il est essentiel, pour notre organisation, de franchir cette étape importante du congrès extraordinaire et de trancher démocratiquement ces débats. C'est la direction que nous devons prendre pour faire avancer nos revendications avec les personnels dans une période où il est indispensable de faire entendre la voix de la CGT sur les évolutions de notre système éducatif pour développer le syndicalisme de la CGT dans l'Éducation nationale.

*Patrick Désiré, Secrétaire général,
Montreuil, le 7 novembre 2012*

Sommaire

- p.1 Edito*
- p.2 à 4 Champ fédéral*
- p.5 à 7 Champ confédéral*
- p.8 Tous ensemble pour
une CGT Educ'action
public/privé*

CGT Édu'action - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

Tél : 01 48 18 81 47 - Télécopie : 01 49 88 07 43 - E-mail : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : <http://www.unsen.cgt.fr>

CPPA : 0615 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie : IMPROFFSET, Grigny (91)

Directeur de Publication : Alain Vrignaud - Maquette : Monique Chaput

Champ fédéral

1. Pour les militants, les syndiqués, les personnels, qui relèvent du champ de syndicalisation de la CGT Educ'action, il y a nécessité d'élargir la réflexion syndicale avec d'autres organisations de la CGT qui partagent certaines de nos missions.
2. Ce travail doit se faire au sein de notre fédération, structure nationale qui est statutairement le lien organique entre nos syndiqués, les SDEN, l'Union nationale et la Confédération Générale du Travail.
3. Le 49^e congrès de la CGT en 2009 a demandé à chacune de ses fédérations de réfléchir à leur évolution à partir du constat qu'elles peuvent faire de leur activité et de son périmètre.
4. Pour les fonctionnaires, comme pour les non titulaires (de droit public ou de droit privé) de la Fonction Publique de l'Etat, le besoin de disposer d'un outil CGT (coordination interfédérale ou fédération) comme interlocuteur du Ministre de la Fonction Publique, notamment au sein du Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat, est une évidence.
5. Cela est également vrai pour l'activité CGT, et son intervention au sein du Conseil commun de la Fonction Publique, avec les deux autres versants, actuellement organisés au sein de la fédération des Services Publics et de la fédération de la Santé et de l'Action Sociale.
6. Dans le même temps, les salariés relevant des missions d'éducation, de recherche, liées aux savoirs, ont besoin d'un outil syndical leur permettant de construire des revendications transversales et d'être l'interlocuteur CGT pour les différents ministères.
7. Le débat autour des structures syndicales n'est pas nouveau. Depuis plusieurs années, différentes possibilités ont été explorées pour améliorer notre fonctionnement. Dans la préparation du congrès extraordinaire de la CGT Educ'action, deux pistes se sont dégagées :
 - Une Fédération autour des missions éducatives et de recherche, des savoirs en général.
 - Une Fédération autour des Missions Publiques (regroupant les salariés relevant des différents ministères de la Fonction Publique de l'Etat).

Le congrès extraordinaire de la CGT Educ'action, de janvier 2013, dans le cadre de cette réflexion s'est prononcé pour :

• Une fédération basée sur la production et la transmission des savoirs et une coordination interfédérale Fonction Publique d'Etat et entre les trois versants de la Fonction Publique. Les modalités de fonctionnement de ces deux coordinations sont à définir avec les autres fédérations concernées.

• Une Fédération des missions publiques et un niveau union fédérale au sein de cette fédération autour des missions éducatives et de recherche.

* Le congrès devra choisir entre ces deux orientations.

Partie A

Pour la CGT Educ'action, développer des outils fédéraux pertinents

A8. UNE FÉDÉRATION CENTRÉE SUR LES MISSIONS ÉDUCATIVES ET DE RECHERCHE

A9. La confédération CGT se compose de structures territoriales (UD, UL) et de structures professionnelles, les fédérations. La CGT Educ'action est affiliée à la fédération de l'Education, de la recherche, de la Culture (à préciser suivant décision du syndicat CGT de la Culture).

A10. Les syndicats départementaux regroupent en leur sein les enseignants, assistants d'éducation, EVS, AVS, personnels administratifs, de santé, de laboratoire, de l'enseignement public. Cela donne à l'union nationale CGT Educ'action des compétences sur les questions qui touchent l'Education nationale, ses missions et ses personnels.

A11. La CGT Educ'action est donc l'interlocuteur CGT en ce qui concerne les personnels employés par le ministère de l'Education nationale. Elle impulse une réflexion sur le statut des personnels, les évolutions du système éducatif.

A12. Elle a la responsabilité des rapports intersyndicaux dans la structuration nationale des luttes en ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire. Elle participe, au sein de la fédération, à cette responsabilité lorsque le champ d'intervention est celui du périmètre fédéral.

A13. La fédération a la responsabilité de construire la réflexion commune de ses composantes (CGT Educ'action, FERC-Sup, SNTRS, CROUS, éducation populaire, AFPA, SNEIP,...) sur les questions transversales comme, par exemple, celles des statuts des établissements, de la continuité enseignement scolaire/enseignement supérieur, de la formation professionnelle continue des adultes... Le travail s'organise alors en branches ou en secteurs dans lesquels les différentes composantes fédérales doivent s'investir. L'organisation de cette activité doit se concrétiser après concertation des différentes composantes de la fédération à partir du bilan de l'activité de la FERC ses dernières années.

A14. La fédération a la responsabilité de mettre en place, si besoin, les collectifs de travail nécessaires à l'élaboration la plus efficace possible des revendications des salarié-e-s qu'elle organise comme, par exemple, le collectif santé au travail, contre les discriminations (racisme, LGBT...).

A15. La fédération a la responsabilité de l'activité internationale des composantes de la fédération, auprès des personnels, dans la CGT comme dans les instances syndicales internationales où elle est affiliée.

A16. La CGT Educ'action est une union nationale de syndicats départementaux, les SDEN. Chaque composante de la fédération

doit avoir une structuration permettant une expression nationale, que cela soit à travers des syndicats nationaux, ou des unions nationales de syndicats. Il est intéressant d'échanger entre les composantes et les différents secteurs pour voir ce qui est le plus à même de représenter les salarié-es mais un seul modèle ne saurait être imposé.

A17. LA DIRECTION DE LA FÉDÉRATION

A18. La direction de la fédération est la commission exécutive fédérale. Elle associe au maximum les différentes composantes de la fédération, en prenant en compte les diversités professionnelles des salarié-e-s de notre fédération et la répartition géographique de nos forces.

A19. La Commission exécutive est élue par le congrès de la fédération qui se tient statutairement tous les trois ans.

A20. La Commission exécutive élit en son sein un bureau fédéral qui organise le travail de la direction fédérale.

A21. Entre les congrès, la direction fédérale convoque une fois par an un Conseil Syndical Fédéral (CNF).

A22. Comme l'a rappelé le congrès de la FERC en novembre 2010, le travail de la fédération, celui de sa direction, doit se faire en respectant les décisions des composantes.

A23. L'OUTIL CGT FONCTION PUBLIQUE

A24. Dans les territoires, les UD, à travers les « collectifs fonction publique », sont les lieux privilégiés pour les revendications transversales concernant les missions des services publics.

A25. Au niveau national, une coordination est nécessaire pour tout ce qui concerne les points relatifs au statut de fonctionnaire d'Etat (grille de salaires, retraites, corps interministériels, précarité...). C'est elle qui représente la CGT dans le Conseil supérieur de la Fonction Publique d'Etat.

A26. Pour qu'il puisse y avoir une parole CGT, la coordination, dans laquelle se retrouvent les diverses fédérations/organisations syndiquant les salarié-e-s de la Fonction Publique d'Etat, doit prendre en compte les décisions de chacune d'entre elles, en fonction de leurs mandats.

A27. Dans le Conseil commun de la Fonction Publique, l'intervention de la CGT est assurée par une coordination des structures CGT de chacun des trois versants, Fonction publique d'Etat et sa coordination, Fédération des services publics et la Fédération de la Santé et de l'Action sociale.

Partie B

Une union nationale CGT Educ'action dans une fédération des missions publiques de l'Etat

B.8 Le dernier congrès de la CGT Educ'action a réaffirmé la nécessité d'une structuration nationale pour coordonner l'activité nationale des syndicats départementaux pour les personnels et autour des missions de l'Éducation nationale. Pour notre organisation, les syndicats départementaux sont les structures essentielles et souveraines du syndicalisme CGT dans l'Éducation nationale.

B.9 La réflexion sur l'évolution de l'outil doit intégrer la structuration dont a besoin la CGT dans la Fonction Publique d'Etat et, plus largement, dans la Fonction Publique (3 versants : État, Hospitalier et Territorial). Il s'agit de mettre en place l'outil le plus efficace pour défendre les personnels et faire progresser nos revendications.

B.10 1/ Nous devons nous doter de structures correspondant à la constitution de la CGT et à ses exigences démocratiques.

B.11 Pour les outils, deux éléments doivent être priorisés : la construction des corpus revendicatifs et la représentation cohérente et homogène de la CGT vis-à-vis de ses interlocuteurs.

B.12 2/ Une des modifications substantielles qu'il nous faut acter, c'est la fin du double niveau fédératif, y compris pour les cotisations. Cela constituerait un progrès considérable en matière de lisibilité, d'efficacité, de mutualisation et de moyens.

B.13 I/ NOTRE UNION NATIONALE :

B.14 Notre interlocuteur « central » est le ministère de l'Éducation nationale et nos interlocuteurs « locaux » sont les rectorats, les inspections académiques, les établissements ou les écoles. Nous devons garder une structuration garantissant l'autonomie des SDEN, cela correspond aux aspirations des syndiqués capables de faire face aux interlocuteurs locaux. Pour répondre aux exigences de l'activité nationale, la forme la plus adaptée est l'union nationale de la CGT Educ'action articulée autour des missions du savoir, de sa production et de sa transmission. L'organisation de la CGT Educ'action répond au corpus revendicatif professionnel, mais également aux critères de visibilité, de lisibilité et d'efficacité.

B.15 Cette organisation correspond au 1^{er} considérant tout en répondant à deux exigences complémentaires : la nécessité d'une démarche nationale assise sur des outils verticaux et celle d'une pratique syndicale au plus près du syndiqué.

B.16 Aujourd'hui, nous avons un double corpus revendicatif entre le champ professionnel et la Fonction Publique.

B.17 II/ UNE FÉDÉRATION DES MISSIONS PUBLIQUES DE L'ÉTAT :

B.18 Cet outil se base sur l'idée de syndiquer tous les camarades qui exercent des missions d'intérêt général et qui devraient être sous statut de la Fonction Publique d'État. Ce statut est le seul qui offre des garanties de sûreté, de service d'intérêt général au service des principes d'égalité, d'indépendance, de res-

ponsabilité ancrés dans la tradition républicaine (l'intérêt collectif ne correspond pas à la somme des intérêts particuliers).

B.19 C'est pourquoi les emplois permanents de la Fonction Publique doivent être occupés par des fonctionnaires garantis dans leur emploi et dans leurs droits. Les camarades qui ne seraient pas fonctionnaires et qui exercent des missions qui devraient dépendre de l'Etat ont vocation à être syndiqués dans cette fédération, et nous devons revendiquer qu'ils obtiennent le statut de fonctionnaire.

B.20 Une telle fédération permettra une réelle prise en compte de la Fonction Publique d'État à tous les niveaux de la CGT (en participant en tant que telle au CCN et au congrès) et sera le pendant du versant territorial et du versant hospitalier qui sont représentés respectivement, les fédérations des services publics, de la santé et de l'action sociale.

B.21 Il est indispensable d'avoir un outil syndical de la Fonction Publique d'État dans la CGT pour traiter des salaires, de l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, de l'égalité femme-homme, des non titulaires, des corps interministériels à gestion ministérielle (par exemple, les personnels administratifs, les personnels recherche formation, les assistants de services sociaux, les informaticiens,...), etc., tous les sujets qui sont traités au niveau de la Fonction publique.

B.22 L'organisation de cette fédération doit permettre à tous de s'exprimer dans le débat de façon transparente, donc plus démocratique.

B.23 Cette organisation répond au deuxième corpus revendicatif, c'est-à-dire celui ayant trait à la Fonction Publique.

B.24 La fédération devra être composée d'un conseil national fédéral, d'une commission exécutive et d'un bureau fédéral. Cette organisation est commune à toutes les fédérations existant dans la CGT.

B.25 Le conseil national fédéral est l'instance souveraine entre deux congrès. Il s'exprime sur mandat des organisations qui le composent. Il a qualité pour prendre toute mesure nécessaire dans le cadre des orientations définies par le congrès et suivant l'évolution de la situation. Il contrôle l'activité de la direction nationale, assurée par la commission exécutive et le bureau de la fédération.

B.26 Les membres de la commission exécutive sont élus par le congrès, ils assurent la direction de la fédération dans le cadre des orientations du congrès, sous le contrôle du CNF. La commission exécutive examine et vote le budget annuel de la fédération proposé par le bureau. Celle-ci et le bureau ont tout pouvoir pour mettre en place les collectifs, commissions, organismes, centres d'études et de formation, associations de nature à répondre aux besoins transversaux de la fédération. Ils en déterminent les compétences, les règles et les moyens de fonctionnement.

B.27 Les organisations de la fédération sont tenues informées des travaux et votes de la commission exécutive.

● Champ confédéral

..... Préambule

1. Pour se déployer parmi les personnels ICT (Ingénieurs, Cadres, Techniciens), la CGT s'est dotée d'un outil « *assurant la liaison, la coordination et l'information des syndicats et sections syndicales CGT groupant les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise* » (art. 18 des statuts confédéraux). La CGT Educ'action est affiliée à l'UGICT de manière automatique suite à une décision collective du Congrès de Nantes en 1982 (article 3 des statuts actuels).
2. Force est de constater que la CGT Educ'action, alors qu'elle en est la composante la plus nombreuse, n'y a pas pris sa place.
3. Le congrès de l'Union Nationale CGT Educ'action à Guidel (juin 2011) a donné mandat à la direction d'organiser un débat devant être tranché lors d'un congrès extraordinaire.
4. Un débat existe donc sur la pertinence d'une affiliation générale à l'UGICT.
5. Pour nourrir ce débat, deux textes, réalisés par le groupe de travail sur le champ confédéral, sont soumis au vote des syndicats de l'Union.

Partie A

A.6 Pour la fin d'une affiliation automatique de la CGT Éduc'action à l'UGICT

A.7 La CGT Éduc'action, composante la plus importante de l'UGICT, n'y a pas pris sa place. Il convient donc de **questionner la pertinence d'une assimilation des enseignants et personnels d'éducation au champ de syndicalisation de l'UGICT.**

A.8 D'autant que la CGT Éduc'action accueille dorénavant les personnels non enseignants issus de l'ex-SGPEN relevant de la Fonction Publique de l'État, dont nombre de « catégorie C ». Elle syndique aussi des personnels non enseignants : AED, AVS...

A.9 Le niveau de qualification des enseignants est souvent invoqué pour justifier l'affiliation à l'UGICT. Or, dans un contexte d'élévation générale, **la reconnaissance des niveaux de qualification est une question transversale à toute la CGT** et n'est pas pertinente pour justifier l'affiliation à l'UGICT.

A.10 Certes le travail des enseignants est qualifié, contient une part d'autonomie dans la mise en œuvre, et le calcul du temps de travail sur la base du temps de présence devant les élèves s'apparente au « travail forfaité ».

A.11 Mais la liberté pédagogique, chèrement acquise, est de plus en plus remise en cause par les différentes « réformes ». Les enseignants ne ressentent pas une communauté revendicative avec les cadres. **Les responsabilités et l'évaluation des élèves ne sont pas assimilables à l'encadrement et à l'évaluation d'autres salariés.**

A.12 Les seuls personnels qui relèvent d'une problématique de cadres sont les chefs d'établissement, les inspecteurs, les intendants..., autrement dit, les personnels ayant une position hiérarchique vis-à-vis des autres personnels et chargés de mettre en œuvre les réformes décidées par le pouvoir. Ce sont eux qui éprouvent cette difficulté particulière et spécifique aux cadres d'être des salariés à la fois victimes et acteurs des politiques du capital.

A.13 Si peu de syndicats départementaux ont envoyé des délégués au congrès de l'UGICT, c'est bien que la dimension « ICT » de notre activité n'a pas été considérée comme une évidence.

A.14 De même, la revue *Options* ne suscite pas un intérêt général et n'est pas attendue par la grande majorité des syndiqués comme un outil pour l'intervention revendicative et pour la réflexion sur notre profession.

A.15 La question de l'affiliation ou de la désaffiliation à l'UGICT ne peut certes pas se poser en termes seulement comptables. Mais il est légitime de se poser la question de la pertinence de la dépense occasionnée par l'abonnement automatique à *Options*, publication de l'UGICT dans laquelle les enseignants ne se reconnaissent pas forcément.

A.16. D'autant que « *la fabrication et l'envoi de cette publication spécifique sont financés par un prélèvement de 6 %* » des montants hors FNI adressés à COGETISE (art. G de l'annexe financière des statuts confédéraux). Cela correspond, pour l'Union Nationale CGT Éduc'action, à une dépense d'environ 20 000 euros par an.

A.17. Notre démarche n'est donc pas une opposition de principe à l'existence de l'UGICT-CGT. La CGT Éduc'action doit mettre fin à l'affiliation obligatoire et considérer que seuls les personnels encadrants (chefs d'établissements, inspecteurs, intendants...) relèvent d'une affiliation automatique à l'UGICT.

A.18. L'article 3 des statuts de l'Union Nationale CGT Éduc'action doit donc être modifié dans ce sens :

- **affiliation automatique à l'UGICT des chefs d'établissement, inspecteurs, intendants ;**
- **désaffiliation des autres catégories.**

Partie B

B.6 L'UGICT : un outil pour construire tous ensemble la CGT de tous les salarié-es

B.7. L'UGICT est l'outil confédéral pour travailler l'activité revendicative et les formes d'action nécessaires pour rassembler et faire converger les revendications des Ingénieurs, Cadres et Techniciens (ICT) avec tous les salarié-es.

B.8 Le Congrès de la CGT s'est engagé, dans une Charte de la vie syndicale, à « identifier, organiser et renforcer une activité spécifique pour les cadres et professions techniques » pour mieux prendre en compte les enjeux cruciaux de représentativité dans le secteur public et privé.

B.9 L'UGICT-CGT, à la différence du patronat, ne fait pas de distinction entre cadre encadrant ou non. Mais l'UGICT-CGT défend l'autonomie, les responsabilités et les qualifications de chacun, du bac pro au doctorat, la reconnaissance des années d'étude dans le calcul de la retraite... pour les différentes catégories ingénieur-es, cadres et technicien-nes, enseignants...

B.10 Pour l'UGICT-CGT, les personnels recrutés au niveau IV, comme le -la- secrétaire administrative, doivent voir leurs missions et leur rémunération justement reconnues et un déroulé de carrière ouvert.

B.11 L'UGICT-CGT compte 75 000 adhérents. Globalement, le taux de syndicalisation des ICT reste encore trop faible (0,8 %). Compte tenu de leur place, de leur rôle et de leur nombre (44 % du salariat aujourd'hui), leur syndicalisation à la CGT est décisive pour développer des luttes et faire aboutir les revendications de tous les salarié-es.

B.12 L'importance de ces catégories de salariés, dans les bons résultats de la CGT, tant au niveau des élections professionnelles que prud'homales, est loin d'être négligeable. La progression constante de la CGT dans la section encadrement, contribue à renforcer toute la CGT.

B.13 La syndicalisation des ICT est l'affaire de toute la CGT et à l'Éducation nationale notre représentativité se mesure sur toutes les catégories de personnels, dont les catégories A et B au ministère, dans les rectorats, inspections académiques..., avec des salariés ayant eu parfois une expérience de cadre ou de technicien dans le public ou le privé.

B.14 La place de la CGT Educ'action dans l'UGICT-CGT

B.15 Le SNETP-CGT a décidé, lors de son congrès, en 1983, une affiliation collective de ses syndiqués à l'UGICT. Cette démarche a été inscrite dans une bataille revendicative pour la reconnaissance du niveau de qualification des personnels de lycée professionnel (« professeur de lycée professionnel, professeur de lycée à part entière ») en matière d'égalité salariale et horaire (18 h).

B.16 La transformation du SNETP en UNSEN-CGT, devenue depuis CGT Educ'action, a entraîné un élargissement du champ de syndicalisation à tous les personnels de catégorie A, B et C travaillant au ministère de l'Éducation nationale.

B.17 La grande majorité des adhérent-es de la CGT Educ'action relève logiquement encore aujourd'hui de l'UGICT-CGT en matière de diplôme, de niveau de recrutement, d'autonomie ou de responsabilité (intégration imparfaite en catégorie A pour les infirmières et assistantes sociales..., déroulé de carrière de la catégorie C à A, reconnaissance des diplômes, des responsabilités pour les informaticien-nes).

B.18 Néanmoins, individuellement, il est possible, pour chaque adhérent, de refuser une adhésion à l'UGICT-CGT (et/ou son abonnement à son journal « Options »), mais l'affiliation doit rester collective au niveau de notre union nationale pour ne pas opposer des salariés en créant artificiellement et hiérarchiquement des barrières entre catégories de personnels (personnels de direction et d'inspection contre enseignants, intendant-e ou chef de service d'un rectorat *versus* personnels de service ou administratifs...).

B.19 Les questions de management, de gestion, de responsabilité, de formation, d'évaluation, de parité, de santé, de stress, de charge de travail, d'harcèlement moral... se posent avec une acuité particulière pour les personnels de l'Éducation nationale (enseignants, administratifs, techniciens de laboratoire, santé et sociaux). Ils sont au cœur des analyses et des revendications de l'UGICT-CGT.

B.20 Pour autant, à partir d'une approche transversale de ces questions, une déclinaison Education nationale reste à construire autour de campagnes confédéralisées par l'UGICT-CGT, tant au niveau national que local, par le biais des UL, UD dans le cadre des collectifs départementaux de l'UGICT-CGT.

B.21 Cela rend nécessaire un investissement de part et d'autre, en matière de formation, de participation aux campagnes et congrès de l'UGICT-CGT et de la CGT Educ'action avec des initiatives spécifiques (rencontres régulières sur les questions de formation initiale et continue, de DIF et de VAE...).

B.22. Il est nécessaire de mettre en place un groupe permanent où la CGT Educ'action et l'UGICT alimentent la réflexion de la CGT dans toutes les structures nationales de l'enseignement supérieur (CNESER, comité licence et master...), de la recherche, de la formation professionnelle.

B.23 Cette prise en compte de notre implication doit aussi se faire dans les publications de l'UGICT-CGT. La publication confédérale « Options » est un outil dans lequel les problématiques liées à la production et la transmission des savoirs, les questions d'éducation doivent avoir toute leur place en lien avec les autres questions revendicatives.

B.24 La CGT Educ'action doit prendre toute sa place dans l'UGICT-CGT et utiliser mieux cet outil confédéral pour défendre et promouvoir nos qualifications, nos conditions de travail et de rémunération au regard des enjeux de représentation et de transformation de tout le salariat.

Tous ensemble

pour une CGT Educ'action public / privé

1. La responsabilité de la CGT Educ'action est de mettre en œuvre l'outil syndical le plus efficace possible pour syndiquer tous les personnels qui font le choix de la CGT.

2. Le congrès fondateur de la CGT enseignement privé (SNEIP) s'est tenu le 20 octobre 2011.

Nos camarades ont immédiatement adopté à plus de 97 % une motion invitant la CGT Educ'action à mener une réflexion commune pour parvenir à un rapprochement de nos deux structures.

Cette démarche se fonde sur l'existence d'une grande cohérence revendicative entre nos deux organisations qui militent toutes les deux pour un grand service public laïque de l'Éducation nationale.

3. Les réflexions allant dans ce sens ne sont pas nouvelles, mais il s'agit ici d'une étape importante pour que tous les camarades de la CGT qui travaillent dans le système éducatif français soient regroupés dans la même structure.

4. La commission exécutive de la CGT Educ'action a mis en place un groupe de travail avec nos camarades de l'enseignement privé sous contrat pour évaluer de façon concrète les conditions d'une intégration.

Le travail mené a montré des situations locales très diverses, bien des questions pratiques restent à résoudre mais aucun obstacle majeur et insurmontable n'est de nature à empêcher ce rapprochement historique.

5. Pour tenir compte de l'hétérogénéité des situations locales, il est nécessaire, dans certaines académies ou régions, de ne pas précipiter une intégration qui pourrait s'avérer contre-productive dans certains syndicats départementaux.

6. La CGT Educ'action propose à la CGT enseignement privé de franchir une nouvelle étape dans le rapprochement structurel de nos syndicats en nous engageant ensemble dans une phase transitoire d'intégration qui devrait être achevée au congrès de 2014.

DANS CETTE PHASE TRANSITOIRE :

7. **Au niveau national** : nous proposons à nos camarades du SNEIP de participer à tous les pôles et collectifs de la CGT Educ'action. Il s'agit aussi de faire fonctionner un groupe de travail entre la CGT enseignement privé et la CGT Educ'action capable de prendre en charge au niveau national toutes les problématiques spécifiques ou locales de l'enseignement privé.

Il est nécessaire, durant la phase transitoire, de prendre toutes les dispositions pour que les camarades soient associés aux travaux de notre commission exécutive et du bureau de l'Union.

8. **Au niveau départemental et régional** : nous rappelons en préalable que les SDEN sont l'outil syndical de proximité le plus adapté au développement de la CGT dans l'éducation.

Nous invitons nos structures départementales à tout mettre en œuvre pour accueillir nos camarades de la CGT enseignement privé en leur sein et à travailler avec eux à une organisation qui leur permettra d'intégrer toutes les instances des syndicats départementaux.

9. Il est indispensable de réfléchir, avec eux, à l'articulation des moyens de nos 2 organisations aux niveaux départemental et académique pour leur permettre de mener à bien leur activité syndicale.

10. Nos structures locales auront à mettre en œuvre cette politique d'accueil de ces camarades au sein de leurs instances.